

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024**

**Délibération n° 2024\_061**  
**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET PRINCIPAL VILLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR**

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que l'examen du budget supplémentaire 2024 fait suite à l'affectation des résultats 2023 proposée précédemment.

Le budget supplémentaire est composé :

- de l'excédent de fonctionnement 2023 présenté dans la délibération d'affectation du résultat soit 13 231 550.48 €
- du résultat d'investissement 2023 figurant dans le rapport d'affectation du résultat : 11 192 157.81 €
- des reports issus du CFU 2023 : 16 949 189.59 € en recettes et 13 064 505.07 € en dépenses
- des crédits nouveaux ou annulations de crédits pour un montant de - 2 573 400.26 € en recettes et de 8 497 477.45€ en dépenses.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	1 535 176,26
	204	Subventions d'équipement versées	972 350,80
	21	Immobilisations corporelles	3 870 308,12
	23	Immobilisations en cours	9 446 395,33
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	219,53
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 192 157,81
<b>Dépenses réelles</b>		<b>27 016 607,85</b>	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>			<b>27 016 607,85</b>
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	5 053 151,10
	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>5 053 151,10</b>
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 456 532,42
	13	Subventions d'investissement	3 277 925,67
	16	Emprunts et dettes assimilées	10 922 209,28
	20	Immobilisations incorporelles	0,00
	21	Immobilisations corporelles	654,89
	23	Immobilisations en cours	221 660,57
	27	Autres immobilisations financières	68 571,43
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	45824	Travaux enfouissement réseaux pour BM (REC)	15 902,49
<b>Recettes réelles</b>		<b>21 963 456,75</b>	
<b>Total Recettes d'investissement</b>			<b>27 016 607,85</b>

FONCTIONNEMENT	Chap.	Libellé chapitre	BS 2024
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	5 053 151,10
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>5 053 151,10</b>
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	98 384,38
	66	Charges financières	230 000,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	011	Charges à caractère général	258 847,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00
	014	Atténuations de produits	87 150,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Dépenses réelles</b>		<b>684 381,38</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>			<b>5 737 532,48</b>
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	110 000,00
	73	Impôts et taxes	26 580,00
	731	Fiscalité locale	-756 550,00
	74	Dotations et participations	399 452,00
	75	Autres produits de gestion courante	36 500,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 921 550,48
	013	Atténuations de charges	0,00
	<b>Recettes réelles</b>		<b>5 737 532,48</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>5 737 532,48</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 5 juin 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : d'adopter le budget supplémentaire 2024 tel que présenté ;

**ARTICLE 2** : d'adopter les révisions, les ouvertures et les clôtures des autorisations de programme – crédits de paiement figurant en annexe de la présente délibération.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Par 39 voix pour et 7 voix contre : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Monsieur Antoine JACINTO, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



**Jean-Pierre BRASSEUR**  
Secrétaire de séance



**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*